## LA POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



#### LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



répondre aux enjeux énergétiques et d'adaptation au changement climatique (adoption en juin 2019).

## LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE



répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, de prévention des nuisances, d'amélioration du cadre de vie (adoption en décembre 2019).

#### LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIECIRCULAIRE



répondre aux enjeux de développement du territoire vers des modes de consommation et de production écoresponsables (adoption en juin 2020).

Le territoire intelligent, qui entend développer les usages à destination des habitants, optimiser la gestion du service public, économiser les ressources et rationaliser les consommations, permettra d'accélérer ces transitions.



### 1 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2 AMBITIONS

- Passer d'un système reposant sur l'utilisation des énergies fossiles à un bouquet énergétique donnant la priorité aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.
- S'adapter au changement climatique afin de prévenir les risques pour les populations, les activités économiques et l'environnement, et pour préparer le territoire à des évolutions climatiques.





#### La réduction

des consommations d'énergie (base 2012)

**-7%** 







#### **L'augmentation**

des productions d'énergie renouvelable

**7** % 2016



32 %



- La mobilisation des acteurs du territoire (institutionnels, associatifs, privés, citoyens).
- La transversalité des politiques publiques

   (intégration systématique des objectifs
   énergie-climat dans les services publics,
   planifications territoriale, développement local).
- L'exemplarité de la collectivité

   (améliorer la performance des services,
   sensibiliser les communes, mobiliser de nouvelles ressources financières)







#### La réduction

des gaz à effet de serre

- 33 % 2030 (par rapport à 2016)



